CONDITIONS DE PARTICIPATION À NOS VOYAGES ORNITHOLOGIQUES

Les conditions de participation énoncées par les présentes sont complétées par celles transmises lors de la réunion pré-départ et celles inscrites dans le dossier technique.

Ces conditions s'appliquent à tout forfait ornithologique vendu par Explorateur voyages.

Inclusions (et exclusions) du prix du voyage : Pour connaître de façon précise ce que le prix comprend pour chacun de nos voyages, il faut vous référer au dossier technique du voyage en question, disponible sur demande.

Inscription :

Le nombre de voyageurs par groupe étant limité, il est fortement recommandé de réserver votre place le plus tôt possible car nos voyages sont souvent complets plusieurs mois à l'avance. Pour confirmer votre inscription à un voyage, vous devez remplir la fiche d'inscription et effectuer un dépôt ou un paiement partiel (montant déterminé pour chaque voyage et figurant au dossier technique du voyage), selon l'échéancier suivant :

Échéancier des paiements :

(Les montants et l'échéancier des paiements pour chacun des voyages sont clairement affichés sur la page web officielle de chaque voyage, sur le site www.pitpitpit.com.)

- Si l'inscription se fait à plus de 121 jours du départ : dépôt du montant indiqué dans le dossier technique du voyage (généralement un montant équivalent à 30% de la partie terrestre), payé à l'inscription, non remboursable et non-transférable.

- À 120 jours du départ, le paiement d'un 2e versement (montant indiqué dans le dossier technique du voyage et correspondant généralement à 40% de la portion terrestre, qui s'ajoute au 1er versement de 30% payé à l'inscription), non remboursable.

- Si l'inscription se fait entre 120 jours et 61 jours du départ, le paiement demandé sera la somme du montant du dépôt et de celui du 2e versement (montants indiqués dans le dossier technique du voyage et correspondant généralement à 70% de la portion terrestre), non remboursable. Aussi demandé, paiement des billets d'avion.

- À 60 jours du départ, le solde de la portion terrestre sera exigé.

- Si l'inscription est faite à 60 jours (ou moins) du départ : le paiement total de la portion terrestre, non remboursable.

Paiements des billets d'avion (vols internationaux et domestiques):

Dépendamment des situations pour chaque voyage, les vols peuvent être achetés dans des réservations de groupes, ou vendus en individuel. La stratégie d'achat des vols dépend de plusieurs facteurs, l'objectif étant de trouver les vols les plus accessibles possible. Ils sont généralement achetés 120 jours avant le voyage.

Les conditions de paiements sont dictées par le transporteur lors des réservations de groupe, quand de telles réservations sont possibles. Sinon, ils sont payables au moment de l'achat.

Nous proposerons un moment et un prix au moment qui nous semble être le mieux, et il appartiendra au voyageur de décider s'il veut faire parti de la réservation de groupe selon les conditions qui lui seront acheminées, d'acheter le billet en individuel qui lui sera offert, ou de s'occuper lui-même de l'achat de ses vols. Dans ce cas, le voyageur est entièrement responsable de rejoindre le groupe pour le début du tour. Et s'il doit quitter le tour avant la fin, il est aussi responsable de son transfert vers l'aéroport, avant celui du groupe.

Remboursement en cas d'annulation :

Pour la portion terrestre:

• Plus de 120 jours du départ : dépôt du montant indiqué dans le dossier technique du voyage (généralement un montant équivalent à 30% de la partie terrestre), non remboursable.

• Entre 119 jours et 60 jours du départ : un montant comprenant le dépôt effectué à l'inscription et le montant du 2e versement (tous deux indiqués dans le dossier technique du voyage, et correspondant généralement à 70% de la portion terrestre) non-remboursable sera conservé.

• À 59 jours ou moins du départ : Aucun remboursement de la portion terrestre qui est 100% non-remboursable ne sera effectué.

Pour les vols:

Remboursement partiel du billet d'avion en fonction des conditions (échéancier et montants) du transporteur aérien indiqué sur la facture.

Il est fortement recommandé de souscrire une assurance annulation dès l'inscription, de façon à se couvrir contre d'éventuels frais d'annulation.

Dans l'éventualité où le passager ne peut pas voyager le jour même du départ et où il lui est impossible d'en informer Explorateur voyages, il se doit d'en aviser le transporteur aérien international de façon à éviter la perte totale de la valeur de son billet d'avion international si celui-ci a une portion remboursable en cas d'annulation.

Tous frais engagés pour l'acquisition de visas ou d'assurances sont non remboursables à 100% si ces derniers ont déjà été émis, à l'exception de l'assurance forfait médical.
Les frais d'annulation seront perçus par Explorateur voyages dans tous les cas d'annulation à la demande du voyageur, quel qu'en soit le motif, y compris l'appréhension de troubles politiques, d'actes de terrorisme ou de désastres naturels, ou toute raison personnelle.

Validité du tarif :

Nos prix sont garantis jusqu'à 60 jours avant la date de départ sauf dans les cas importants de majoration de la part des transporteurs aériens en raison d'une augmentation du coût du carburant.

Retour prématuré :

Quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré (maladie, libre décision, etc.), la portion non terminée du voyage n'est pas remboursable, sauf les coûts des transports aériens ou ferroviaires remboursables qu'elle contient, le cas échéant.

Prix des forfaits :

Tous nos prix sont en dollars canadiens et sont sujets à changement en fonction d'une variation du taux de change, d'une augmentation du coût de l'un des services utilisés par Explorateur voyages, ou d'une dévaluation du dollar canadien.

Assurances :
Une assurance annulation / interruption (ou un forfait plus large) souscrite lors de l'inscription permet au voyageur d'obtenir le remboursement des frais d'annulation ou de retour prématuré si ceux-ci surviennent pour des raisons de force majeure (décès, maladie, accident, etc.). Nous vous recommandons également de vous assurer contre tous les risques : accidents, maladies, dommages matériels, perte de bagages, annulation de vol aérien, etc., pour lesquels Explorateur voyages ne pourra être tenu responsable. Toutes les informations relatives aux assurances vous seront données par votre représentant d'Explorateur voyages.

RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR :
Le voyageur se doit d'être muni d'un passeport en règle d'une validité de durée suffisante pour qu'il puisse effectuer la totalité de son voyage. Il doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents en règle nécessaires, notamment tous les visas exigés pour pouvoir entrer légalement dans le ou les pays visités.

Le voyageur se doit d'être à l'aéroport au minimum trois (3) heures avant l'heure de départ du vol international. Le voyageur a la responsabilité d'aviser Explorateur voyages de ses intentions, buts et motifs de voyage. Il doit aussi s'assurer d'être en assez bonne santé pour pouvoir effectuer la totalité du voyage, apporter avec lui tous les médicaments nécessaires et se munir d'une assurance médicale incluant le rapatriement d'urgence.

Dans l'éventualité où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs et continuerait d'avoir la même attitude malgré un avertissement formel du représentant d'Explorateur voyages, Explorateur voyages se réserve le droit d'exclure ce passager du groupe, et celui-ci devra assumer les frais supplémentaires occasionnés tels que l'hébergement, la nourriture, le transport et le rapatriement au domicile.

RESPONSABILITÉ D'EXPLORATEUR VOYAGES :
Explorateur voyages utilise, pour la logistique de ses voyages, de nombreux fournisseurs et intermédiaires. Il est entendu que compte tenu du type et de la nature des voyages offerts par Explorateur voyages, les standards des divers services offerts par ses fournisseurs et intermédiaires, que ce soit au chapitre de l'hébergement, de la nourriture, des transports terrestres ou d'autres services, sont souvent inférieurs à ceux habituellement offerts en Amérique du Nord. Explorateur voyages ne pourra être tenu responsable de tout geste ou omission de la part de ses fournisseurs, sur lesquels il n'exerce aucun contrôle.

Explorateur voyages décline toute responsabilité en rapport avec les services reçus à bord de n'importe quel moyen de transport : train, autocar, avion, bateau ou tout autre moyen de locomotion qui pourrait être utilisé durant le voyage. Explorateur voyages décline toute responsabilité, tout comme il ne peut être tenu responsable pour tout acte, omission, erreur ou imprévu, ni pour toute perte, tout dommage, accident ou retard survenus en raison de la négligence d'une compagnie de transport ou en raison de défectuosités d'un moyen de transport. Les vols internationaux sont toujours effectués en classe économique et le passager se doit de prendre connaissance des clauses et conditions légales reliées à son billet d'avion. Les billets ne sont ni transférables ni négociables.

Explorateur voyages ne saurait être tenu responsable de quelque dommage occasionné par la perte d'un bien personnel ou par un retard, un changement d'horaire ou une modification d'itinéraire dus à un transporteur. Explorateur voyages ne peut être tenu responsable de la négligence d'un propriétaire d'hôtel ou de son personnel.

Explorateur voyages ne pourra être tenu responsable pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'une maladie, d'un décès ou d'une blessure, que ceux-ci soient causés par une maladie tropicale, un empoisonnement ou un accident. Explorateur voyages décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le voyageur à la suite d'actes gouvernementaux, de troubles politiques, d'actes de terrorisme, tremblements de terre ou d'inondations. Les itinéraires, les lieux de campement ou d'hébergement, ou les modes de transport sont sujets à modifications ou à substitutions, une telle décision étant finale et sans recours. Le présent contrat doit être interprété conformément aux lois du Québec. Les parties élisent domicile, pour les fins du présent contrat, dans le district judiciaire de Montréal.